Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D125_250926-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq septembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le se sont réunis Au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Roméo FROT 7ème Vice-Président, Claude BENOIST 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Pascal FEMINIER, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Anne LIMOGES, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Laurent DUMAS, Véronique LIMOUSIN, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Christine BONNIEUX, Jean-Michel BROGNIEZ

ABSENTS :

Pierre-Alain DE MALLERAY, Nicolas SAUVAGE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé VAN COLEN, pouvoir à Marjorie MOREL, Jacques MARIE, pouvoir à Pascal FEMINIER, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Claude BENOIST, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Dominique VAUTIER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Rodolphe DUGON, pouvoir à Patrice ROBERT, Nathalie DE FOUQUIERES, pouvoir à David MULLER, Philippe JUBERT, pouvoir à Christine BONNIEUX, Nathalie DALLONGEVILLE, pouvoir à Roméo FROT, Rémy PAPOZ, pouvoir à Michel MARESCOT

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D125_250926

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - 2026
Adoption

Le budget primitif 2026 du budget annexe assainissement a été voté le 12 décembre 2025 selon l'instruction budgétaire et comptable M4 en vigueur. A compter du 1er janvier 2026, des modifications ont été apportées à ladite instruction notamment la suppression de l'article 777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ».

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D125_250926-DE

Par ailleurs, il convient d'augmenter les crédits prévus à l'article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » afin de pouvoir procéder à l'annulation des écritures relatives au raccordement à l'assainissement collectif faisant suite à l'annulation ou suspension de permis de construire. Il convient également d'augmenter les crédits prévus à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » nécessaire à la répartition par pourcentage d'un emprunt.

Des crédits sont inscrits sur l'article 63713 « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectifs » dans le cadre des nouvelles modalités de facturation de l'Agence de l'eau ainsi que sur l'article 618 « autres » pour assurer le traitement des factures émise par le délégataire relatives à la surveillance active de la qualité des eaux de baignades.

En conséquence, les crédits sont réaffectés, comme suit, sans que cet ajustement ne modifie le montant total de la section :

Section d'exploitation	
Chapitre 042 article 777	- 920 000,00 €
Chapitre 042 article 747	920 000,00 €
Chapitre 65 article 6541	- 1 500,00 €
Chapitre 67 article 673	1 500,00 €
Chapitre 011 article 6281	- 95,00 €
Chapitre 66 article 66111	95,00 €
Chapitre 042 article 68111	- 90 000 €
Chapitre 011 article 63713	60 918 €
Chapitre 011 article 618	29 082 €
Section d'investissement	
Chapitre 040 article 28156	- 90 000 €
Chapitre 13 article 13111	90 000 €
Total	0,00 €

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOPTE la décision modificative n° 2/2026.

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D125_250926-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/[illegible]
Qualité : Président

Roméo FROT
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org